

Inscription de l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO - Convention avec l'Association «Atelier FMR» - Avenant n°1

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 novembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé la convention définissant les conditions de partenariat avec l'Association «Atelier FMR».

L'Atelier FMR apporte son concours scientifique à la démarche engagée par la Ville de Besançon visant à inscrire l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment dans les domaines suivants :

- ☛ contribution à la démarche collective de conception du dossier de candidature,
- ☛ rédaction de la partie scientifique du dossier de candidature,
- ☛ sélection des sites à retenir en lien avec les partenaires (État, association Vauban, Réseau des Sites Majeurs de Vauban),
- ☛ appui à l'animation des rencontres d'un réseau de villes fortifiées.

La première sélection portait sur neuf sites (Arras, Besançon, Blaye/Cussac fort Médoc, Briançon, Camaret sur Mer, Mont Dauphin, Neuf Brisach / Breisach am Rhein, Saint-Martin de Ré et Villefranche de Conflent).

Réuni le 15 décembre 2005, un conseil scientifique a validé l'étude scientifique, notamment la méthode et les critères de sélection ainsi que le choix des neuf sites constituant le Réseau des Sites Majeurs de Vauban.

En complément, ce conseil a demandé à ce que «l'oeuvre de Vauban» soit proposée à l'inscription au lieu des «sites majeurs» et par conséquent d'augmenter les sites candidats. Ainsi, le château de Bazoche (lieu de mémoire), les citadelles de Belle Ile en Mer, Longwy, Mont Louis, les tours observatoires de la Hougue et Tatihou ont été intégrés. Deux ouvrages, témoins de construction civile de Vauban, situés sur le canal du Midi seront également ajoutés.

Le développement du projet initial portant de 9 à 15 le nombre de sites fortifiés, conduit à proposer un avenant à la convention portant sur les modalités suivantes :

- reconduction du partenariat scientifique étendu aux nouveaux sites,
- reconduction du partenariat avec Nicolas FAUCHERRE, historien de la fortification étendu aux nouveaux sites,
- versement d'une subvention complémentaire de 6 000 € à l'Association «Atelier FMR» selon le calendrier suivant :
 - * 3 000 € à la signature de l'avenant
 - * 3 000 € après validation de la partie scientifique du dossier de candidature.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à intervenir à la convention avec l'Association «Atelier FMR»,

- verser une subvention de 6 000 € à l'Association «Atelier FMR» selon le calendrier ci-dessus, étant précisé que le montant de la dépense de 6 000 € sera imputé au chapitre 65.324/6574.4837 CS 10032 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.324/6042.4837 CS 10032.

«M. LE MAIRE : Je vais faire un petit point sur cette opération. Vous savez que c'est une opération que nous avons lancée, Paulette GUINCHARD et moi-même il y a trois ou quatre ans. Depuis, les choses avancent bien. J'en profite pour remercier aussi Michel ROIGNOT qui s'investit très très largement sur ce dossier avec tout le service culturel autour de Bernard FALGA et de l'AUDAB aussi. Notre dossier avance très très bien. Nous avons tenu une assemblée générale l'autre jour à l'Hôtel des Invalides où il y avait plus de 350 personnes, de nombreux Députés, de nombreux Sénateurs, le comité de soutien national présidé, vous le savez, par un Académicien qui s'appelle René REMOND qui est un grand historien et aussi par un autre grand historien qui est d'ailleurs l'élève de René REMOND qui s'appelle Jean-Noël JEANNENEY qui est ancien Ministre et qui est le Président de la Bibliothèque Nationale de France. Il y avait aussi Jean GUÉGUINO, Ambassadeur de France à l'UNESCO, qui est venu donc à Arc-et-Senans pour les manifestations autour de Ledoux, qui est resté deux jours sur Besançon et qui a été, je dois vous le dire, émerveillé par notre ville. Notre dossier avance bien. Il y a désormais 18 villes de France dans ce projet et c'est bien de travailler dans ce type d'association où se côtoient des députés-maires UMP, socialistes, communistes, verts et où on ne parle jamais de politique. On est tous unis pour un même but et les choses se passent bien. Je ne veux pas vous donner de noms mais du côté du Nord-Est, quelques villes de notre réseau ne sont pas vraiment des villes de gauche mais nous partageons les responsabilités et surtout nous avançons. Maintenant, c'est loin d'être gagné ! Vous savez qu'en 2007 ce sera vraisemblablement la Ville de Bordeaux et ses quais qui sera déclarée patrimoine mondial de l'humanité. Notre objectif serait que dans les années à venir, Besançon puisse l'être aussi et il va falloir qu'il y ait une grande mobilisation citoyenne aussi à Besançon. Un comité de soutien présidé par le Général VINCENT qui est l'ancien major général de l'Armée de Terre, c'est-à-dire le n° 2 de l'Armée de Terre mais il est en retraite maintenant va être présenté prochainement à Besançon, au niveau de la Franche-Comté, le vice-président sera le Professeur WORONOFF, ancien Président de l'Université, avec Mme MANCHET, Présidente de la Demeure Historique, le Professeur CHAUVE de la Renaissance du Vieux Besançon et Marie-Dominique JOUBERT, Présidente des Amis des Musées et des Bibliothèques. Donc ce comité de soutien est en train de se mettre en place et vraiment nous faisons le maximum même si rien n'est gagné parce qu'il y a beaucoup de bons candidats, Le Corbusier par exemple qui est aussi dans une phase importante, donc des choix se feront dans les années à venir et nous espérons, il faut qu'on croise les doigts.

Pour préparer ce dossier qui est très technique et que je suis encore allé défendre récemment à Paris au comité national des biens français inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, c'est un peu compliqué. Il faut avoir un dossier très pointu, et pour cela nous avons demandé à Nicolas FAUCHERRE qui est un universitaire nantais, le spécialiste français des fortifications de nous préparer ce dossier. Comme nous sommes passés de 9 à 15 sites à la demande du Ministère de la Culture, il convient de passer un avenant à la convention pour que Nicolas FAUCHERRE puisse constituer le dossier avec les 6 autres villes qui ont été réintégrées à la demande du Ministère. Je précise aussi que ce n'est pas l'association, et spécialement pas son président que vous avez ici ce soir, qui a sélectionné les sites ; c'est le conseil scientifique présidé par le Ministère de la Culture, de la Communication, de l'Environnement et de la Défense Nationale avec des experts qui ont, eux, sur des critères techniques, choisi l'ensemble des sites.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous exprimez votre satisfaction de ne pas voir de polémique politicienne sur ce sujet et vous l'évoquez quant à vos rencontres avec les élus nationaux, mais il y a toujours eu aussi ici un souci de dépasser nos clivages politiques dans le soutien à ce projet initié par Mme GUINCHARD. Je voudrais rappeler également que le monde n'ayant pas été créé en 2004, le Conseil Général, le Conseil Régional dans leurs anciens exécutifs, avaient soutenu le projet qui était

d'emblée au contrat d'agglomération si je me souviens bien puisqu'on avait eu un comité de pilotage à ce sujet.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit le contraire.

M. Pascal BONNET : Cette absence de polémique et cette unanimité, pour vous rassurer, elle est aussi locale Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas inquiet. C'est une opération qui est portée par la Franche-Comté entière j'espère».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.